

Mardi 25 septembre 2018

Sécheresse : vigilance de rigueur pour l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône

La situation hydrologique du département est marquée, depuis le mois de juillet, par des températures élevées. Les débits des cours d'eau ont sensiblement diminué malgré les orages du mois d'août et sont désormais inférieurs au débit minimal atteint tous les cinq ans. Les prévisions météorologiques ne prévoient pas de précipitations à court terme. Après avis du comité départemental sécheresse, il a été décidé de placer le département des Bouches-du-Rhône en situation de « vigilance » par arrêté préfectoral du 24 septembre 2018.

Il est recommandé à tous d'adopter un comportement quotidien solidaire dans les usages de la ressource en eau.

Stade	Mesures
V I G I L A N C E	<p>Chaque catégorie d'usagers doit porter une attention particulière à ses besoins en eau et limiter au strict nécessaire sa consommation. Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none">- restreindre les usages secondaires (nettoyage des voitures, lavages extérieurs...)- réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité,- réduire les consommations d'eau domestique,- procéder à des arrosages modérés des espaces verts,- adapter les plantations aux conditions climatiques de la région,- anticiper sur les éventuelles restrictions futures.

L'ensemble des recommandations, limitations d'usage et restrictions est consultable dans les mairies des communes concernées et sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône (www.bouches-du-rhone.gouv.fr), en se référant au plan départemental d'action sécheresse.

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  @prefet13